

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 13 avril 2022

MADAME, MONSIEUR
COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS
2 TER rue Faillot
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00122074		Prélevé le : jeudi 07 avril 2022 à 10h02
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : ROMAIN ROUSSELET
Installation	UDI 000694	COMMUNAUTE AUXERROISE EST	Type visite : D2
Point de surveillance	S 0000001186	SOUGERES-SUR-SINOTTE	Type d'eau: T
Localisation exacte	CIMETIÈRE		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET
Commune	MONETEAU		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : D2 Code SISE de l'analyse : 00121482 Référence laboratoire : LSE2204-28045

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	2,3 µg/L		0,50		
----------------------------	----------	--	------	--	--

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		

FER ET MANGANESE

Fer total	<10 µg/L				200,00
-----------	----------	--	--	--	--------

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(a)pyrène *	<0,0001 µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050 µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005 µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005 µg/L		0,10		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<1 µg/L		5,00		
Cadmium	<1 µg/L		5,00		
Chrome total	<5 µg/L		50,00		
Cuivre	0,049 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/L		20,00		
Plomb	<2 µg/L		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122074)

Le chlorure de vinyl monomère dépasse la limite de qualité qui est de 0,5 µg /l. Le dépassement de cette valeur n'est représentatif que pour ce point de prélèvement. Il conviendrait de savoir si la canalisation est en PVC d'avant 1970 pour qu'un contrôle soit réalisé dans une habitation attenante au cimetière.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS